PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Samedi 14 septembre 2019 – Maison du Bridge de Strasbourg

Le Président Guy Berenguer souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et évoque l'ordre du jour envoyé à tous.

Y. Guilbert demande la parole au sujet du point évoqué sur l'ordre du jour : « cooptation de membres au C.A. ». Il voudrait savoir pourquoi « cooptation » et non « élection ». G. Berenguer répond que cette Assemblée Générale n'est pas élective, les élections auront lieu l'année prochaine. Il estime que la cooptation permet d'officialiser le travail effectué et ainsi d'intégrer les personnes à l'équipe en place.

1. Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 6 octobre 2018

Additif à ce PV
Le Bureau souhaite faire un additif de pure forme, pour donner suite à la demande formulée par notre cabinet comptable SFA. Nous devons en effet préciser dans les PV des assemblées générales que le résultat du bilan (positif ou négatif) est affecté aux réserves financières du Comité.

Cette proposition est soumise au vote de l'assemblée et est acceptée à l'unanimité.

Vous trouverez, en PJ 1, la page 3 rectifiée du PV de l'Assemblée Générale du 6 octobre 2018.

Ajout à ce PV
Y. Guilbert souhaite qu'on ajoute au PV : « un membre a demandé que le vote d'approbation du PV de la précédente AG soit fait à bulletin secret, le Président a répondu que ce n'est pas prévu dans les statuts, or ce vote est prévu dans l'article 28 des statuts. »

Vous trouverez, en PJ 2, la page 1 rectifiée du PV de l'Assemblée Générale du 6 octobre 2018.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Rapport du Président

Le Président remercie tous les membres du BE pour le travail fourni durant toute la saison.

Nous n'avons pas eu, cette saison, de titre national. Il faut néanmoins souligner une deuxième place sur le podium du Senior Open/4 en Promotion : Jean-Pierre Kempf, Francine Rosenhek, Gladys Danon et Hubert Fromm, ainsi que de nombreux bons résultats en finales de ligue.

Au cours de la saison ont eu lieu :

- Une formation de moniteurs
- Une nouvelle formation de professeurs de mathématiques organisée par P. Chapus et A. Glasser
- Une réunion de présentation de la campagne « Bridge-box » en présence du Vice-Président de la FFB, F. Riehm, et du responsable du projet JP Garnier
- Réunion de présentation et d'explication du nouveau SEF par JP Desmoulins
- Réunion des membres de la Ligue Alsace / Bourgogne-Franche Comté / Lorraine.

Une nouvelle équipe dirigeante de la FFB a pris ses fonctions et les premières décisions concernent la réorganisation des compétitions et du classement et le lancement d'une nouvelle campagne de promotion du bridge.

Tous ces aspects ne peuvent pas nous faire oublier les difficultés de la saison :

- La disparition de deux clubs : le LAWN BRIDGE CLUB et STRASBOURG OUEST.
- Le TOP EVASION MULHOUSE a fusionné avec un club de Brunstatt pour devenir le TOP EVASION BRUNSTATT-DIDENHEIM, la nouvelle localisation du club est à Brunstatt.
- Des problèmes de comportement totalement inacceptables dans certaines compétitions, notamment en Excellence.
- La baisse du nombre de nos licenciés, de la participation aux tournois, de la participation aux compétitions, reculs certes faibles mais significatifs des difficultés du bridge en général et qui nécessitent absolument une prise de conscience et une action collective.

Fort heureusement ces reculs, associés aux baisses de subvention « contrats aidés » ont été compensés par l'aide que les clubs ont apportée en acceptant certains ajustements de tarifs.

Afin de pallier la baisse récurrente des licenciés, l'opération Bridge-box qui a commencé est absolument fondamentale. Actuellement, il y a 8 clubs alsaciens inscrits. Le Comité s'est également engagé, nous travaillons avec un bridgeur auto-entrepreneur : A. Gandillet, qui se charge de contacter les entreprises dans le cadre de cette promotion.

3. Rapport financier du Trésorier

G. Guldmann propose de parcourir les différents tableaux comptables (voir PJ). La totalité du bilan est à disposition de tous sur demande auprès de G. Guldmann.

Le résultat de l'exercice : - 3 700 € ; par rapport au déficit prévu l'année dernière qui était d'environ 20 000 €, les augmentations consenties par les clubs ont permis de réduire très sensiblement ce déficit. Cette perte est affectée aux réserves financières du club.

Il faut noter :
- que les subventions des contrats aidés ont fortement régressé,
- les recettes du bar sont positives, la gestion est bonne,
- les salaires sont restés en ligne, l'augmentation est due au coût du départ en retraite de Nathalie de Cargouët.

Budget prévisionnel : bénéfice de 5 000 €

G. Guldmann a établi le budget pour la saison à venir en tenant compte des augmentations des tarifs des redevances ainsi que des compétitions acceptées par les clubs, en maintenant les chiffres de participation tant aux tournois de régularité qu'aux diverses compétitions.

G. Berenguer remercie G. Guldmann et le félicite pour le travail accompli et ses conseils avisés tout au long de la saison.

4. Rapport des réviseurs aux comptes

Roger Linguenheld et Yves Gantner ont procédé, le 4 septembre 2019, à la vérification des comptes de la saison 2018/2019 attestés par SFA, l'intégralité des documents a été mise à leur disposition ; ils certifient la conformité des pièces contrôlées aux opérations comptables qui figurent dans le bilan au 30 juin 2019.

En conclusion, ils invitent l'assemblée à donner quitus au Trésorier.

Quitus est donné à l'unanimité au Trésorier du Comité

5. Rapport des responsables

Compétitions

F. Wolff rappelle les chiffres de participation aux compétitions (statistiques en PJ).

Jeunes

G. Reinhardt signale qu'un nouveau collège, la Providence, veut créer son club d'initiation. Comme déjà évoqué, elle répète que les difficultés à trouver des initiateurs sont de plus en plus importantes. Elle a fait un article dans le Lien et compte sur les Présidents de clubs pour essayer de motiver de nouvelles bonnes volontés.

Finale nationale des scolaires : 5 paires sont allées à Paris, le meilleur résultat : une 5ème place. Les autres résultats sont moyens, mais il faut signaler que nos jeunes se voient confrontés à des adversaires bien plus aguerris et qui sont souvent classés 3ème voire 2ème série.

P. Chapus pense que le classement par âge n'est pas favorable, un classement en deux catégories est à l'étude. D'autre part, avant qu'ils n'aillent à leur première finale nationale, il faudrait les orienter plus sur des matchs par 4, afin qu'ils soient préparés à ce genre de compétition.

Enseignement

Deux formations de professeurs ont eu lieu durant la saison, deux autres auront lieu la saison prochaine.

CRED

Un incident inacceptable a eu lieu durant une compétition Mixte/2 en Excellence : une suspension de 3 mois de toutes compétitions et l'interdiction de participer à cette compétition durant la prochaine saison a été signifiée au joueur concerné.
Rien d'autre n'est à signaler.

6. Quitus au Bureau Exécutif

Quitus est accordé à l'unanimité

7. Désignation des réviseurs aux comptes

Roger Linguenheld et Yves Gantner posent leur candidature pour la saison prochaine.

La candidature est soumise au vote de l'assemblée : une voix contre, pas d'abstention.

MM. Linguenheld et Gantner sont reconduits « réviseurs aux comptes »

8. Divers

Plaquette Cercle de Bridge de Strasbourg et Club Universitaire de Bridge (CUBE)
G. Schmidt et P. Jeannin présentent la plaquette réalisée par les deux clubs et qui est principalement destinée à informer les nouveaux élèves (600 exemplaires pour 120 €).

Plaquette au niveau du Comité : est envisagée pour tous les clubs d'Alsace.

Problèmes de copropriété
G. Berenguer assistera lundi à une réunion avec FONCIA, durant laquelle il abordera différents problèmes :

- Ouverture de la barrière : une seule télécommande pour chaque copropriétaire. Celle de la MBA reste au Bar, afin de piloter l'ouverture. Il semble que la barrière ne s'ouvre pas automatiquement pour la sortie
- Gestion des poubelles dans le passage de Londres
- Parc à vélos : devant la porte d'entrée. Cette demande nous avait déjà été refusée.

Article dans le Lien
P. Jeannin aurait préféré un emplacement en haut de page et en début du Lien pour la photo de l'équipe classée 2ème en finale nationale du Senior Open/4, Promotion.
G. Schmidt précise que cet article a été ajouté en dernière minute.

Bridge box
Les clubs inscrits : 8 en Alsace, à ce jour.
Diffusion de la box : la FFB a envoyé des informations à tous les présidents pour l'achat des Bridge box à 12 €, prix public : 39.90 €

J. Perrier-Rolli voudrait préciser que de nouveaux joueurs signalent que des cours d'initiation sont à disposition des joueurs sur internet, à titre gratuit, par exemple : 12 chapitres d'initiation sont disponibles sur FUN BRIDGE.

C. Frapech : les premiers retours ne sont pas positifs, les éventuels futurs joueurs ne sont pas convaincus de l'intérêt de cet achat.
G. Schmidt pense que ces box sont destinées à faire venir les gens dans les clubs, l'initiation gratuite ne présente pas de problème.

P. Chapus voudrait souligner une incohérence : on offre des licences gratuites à des adultes et on fait payer 7.50 € aux scolaires, G. Berenguer est d'accord sur le fond mais il faut relativiser parce que la licence scolaire permet une initiation gratuite chaque semaine de l'année scolaire (sauf vacances).

P. Jeannin signale un problème informatique sur le site de la FFB : le Cercle, le CUBE et les CIGOGNEAUX ayant la même adresse postale, un « bug » est généré dans le plan de Google maps : les 3 clubs cités n'apparaissent pas. P. Jeannin fera un mail au service Informatique de la FFB.

Médailles à des dirigeant méritants

Médaille d'or du Comité :	à Mme Paulette Langenbuch
'' ''	à M. Jean Claude Schupp
'' ''	à M. Robert Stoltz, remise lors de l'AG. de la Meinau
'' ''	à Mme Husson, remise lors de l'AG. du BC Colmar

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Guy Berenguer clôt l'Assemblée Générale à 11h30.

Guy Berenguer
Président du Comité d'Alsace de Bridge

Martine Schupp
Secrétaire du Comité d'Alsace de Bridge

Pièces jointes :
PJ 1 Page 3 du PV de l'A.G. du 6 octobre 2018 + Additif à la demande de SFA
PJ 2 Page 1 du PV de l'A.G. du 6 octobre 2018 + Additif à la demande de Y. Guilbert
PJ 3 Commentaires sur les statuts du Comité d'Alsace de Bridge

Tableaux récapitulatifs du bilan 2018-2019
Statistiques de participation aux compétitions

PJ 1

Page 3 du PV de l'Assemblée Générale du 6 octobre 2018 + Additif à la demande de SFA

3)

3. Rapport financier du Trésorier

Gérard Guldmann présente le bilan certifié du Cabinet SFA et rappelle que l'exercice de la saison est de 10 mois (septembre à juin).
Actif : seul changement concernant l'acquisition de la salle Leicester.
Passif : pas de modification notoire.
Compte de résultats : produits + produits bridge + locations salles sensiblement en ligne sur les deux saisons.
Subventions et sponsoring : l'agenda a rapporté un peu plus.

Charges : un peu en hausse, principalement due à l'augmentation des amortissements (qui seront de 15 000 € pour les années à venir).

Résultat de l'exercice : 8 398 € (exercice de 10 mois) par rapport aux 14 280 € la saison précédente (12 mois). Le résultat du bilan (positif ou négatif) est affecté aux réserves financières du Comité.

Charge financière du cabinet : environ 4 500 € par an (bilan inclus), soit à peine plus que les frais comptables précédents, qui ne concernaient pas des comptes certifiés.

……

PJ 2

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Samedi 6 octobre 2018 – Maison du Bridge de Strasbourg

Le Président Guy Berenguer souhaite la bienvenue à tous les membres du CA, à toutes les joueuses et tous les joueurs présents, et particulièrement aux présidents ayant pris leur fonction récemment : Jean-Philippe Bedez du Bridge Club de Mulhouse-Riedisheim et Sabine Lepers du Bridge Club de Saverne, représentée par Jacky Barrio. Les présidents de clubs -sauf deux- sont présents ou du moins représentés (voir liste de présence).

1.Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 14 octobre 2017

Georges Sberro demande un vote à bulletins secrets. Après vérification des statuts, le Président Guy Berenguer confirme que la possibilité de ce vote n'existe pas, un procès-verbal ne peut être que modifié, rectifié, complété ou accepté.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Lors de l'Assemblée Générale du 14 septembre 2019 : Yves Guilbert demande qu'on ajoute au présent PV :
« Un membre a demandé que le vote d'approbation du PV de la précédente AG soit fait à bulletin secret, le Président a répondu que ce n'est pas prévu dans les statuts, or ce vote est prévu dans l'article 28 des statuts. »

2. Rapport du Président

Guy Berenguer souligne que la saison 2017/2018 a été importante pour le Comité d'Alsace et …….

PJ 3 Commentaires sur les statuts du Comité d'Alsace de Bridge

Pour améliorer notre fonctionnement et suite à certaines remarques émises en AG du 14/09/2019, je me suis astreint à l'exercice de relecture de nos statuts modifiés en 2008 pour l'obtention de l'agrément Jeunesse et Education Populaire. Cet agrément a été obtenu et c'est une bonne chose.

Ces statuts ne prévoient pas, dans les attributions de l'AG, de valider le PV de la précédente AG.

Nous le faisons depuis toujours, puisque le BE l'inscrit à l'ordre du jour, comme la grande majorité des associations et c'est également, me semble-t-il, une bonne chose. Si nécessaire on peut l'amender.

Je continue à me demander à quoi servirait un vote à bulletin secret surtout quand il est demandé par des personnes n'ayant pas assisté à la précédente AG pour un point qui n'est pas obligatoire dans les statuts. Peut-être à exprimer une contestation que l'on n'ose pas exprimer ouvertement ! Je n'avais jamais été confronté à ce cas et c'est sans doute ce qui m'a conduit en Octobre 2018 à affirmer que ce n'était pas prévu dans les statuts.

L'article 28 de nos statuts prévoit effectivement la possibilité de vote à bulletin secret. Mon expérience associative m'a montré qu'en général seuls les votes relatifs à des personnes, voire à des orientations stratégiques ou financières se font à bulletin secret et c'est bien normal.

Ce même article 28 prévoit que l'on puisse voter à bulletin secret sur les « questions » à l'ordre du jour. Pour moi les « points » sont à l'ordre du jour et les questions sont les points soulevés par les membres et mis à l'ordre du jour dans un deuxième temps. Mais passons …

Dans ces mêmes statuts, j'ai également relevé quelques anomalies qu'il faudra corriger.

Dans quelques semaines je pense que nous saurons vers quel statut (fédération sportive ou autre) évolue la FFB. Il sera alors temps de dépoussiérer des statuts écrits dans une autre optique.

Je demanderai donc au BE de nommer le président d'une nouvelle commission des statuts dont nous aurons besoin pour nos prochains exercices.

Je proposerai l'agenda suivant :

Octobre / Novembre 2019 : Création de la commission

Printemps 2020 : Présentation du projet au CA

Eté 2020 : Adoption en AGE (le même jour que le CA) des nouveaux statuts.

Je tenais à vous informer de ces points en marge du PV de l'AG du 14 Septembre 2019.

Merci de m'avoir lu et merci de votre confiance.

Guy Berenguer

Le 16/09/2019